

COMMUNIQUÉ

Automne 2019

Rapport de la présidente sortante de la CHLC

Lee Kirkpatrick, Yukon

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) a accueilli la 101^e réunion de la CHLC, qui coïncidait avec le 75^e anniversaire de la première réunion de la section pénale de la CHLC. Cette première réunion de la Section pénale s'est tenue à Niagara Falls en 1944 et a porté sur des questions d'actualité comme la modification des dispositions du Code criminel relatives aux peines en vue d'éliminer les incohérences et d'obtenir l'uniformité, l'opportunité d'adopter des dispositions relatives aux criminels habituels et de modifier le Code pour traiter les cas d'infanticide. Pas étonnant que nous soyons reconnus pour notre remarquable prescience.

Parmi les plus de 70 délégués présents cette année, il y avait des juges du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario, le sous-ministre et le sous-ministre adjoint de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador, des avocats de la réforme du droit, des avocats de l'ABC et du Barreau de l'Ontario, du Québec et autochtone, des procureurs et avocats de la défense, des représentants en matière de justice pénale de Justice Canada, des conseillers juridiques, des conseillers universitaires et civils principaux, des avocats de la Chambre des notaires du Québec et les présidents en exercice ou ayant déjà occupé la présidence de la American Uniform Law Commission.

Nous sommes très reconnaissants envers notre fabuleux comité hôte de Terre-Neuve-et-Labrador, composé de Kendra Wright, Donna Ballard, c.r., Lisa Stead, Madeleine White et Kim Cooper, qui ont travaillé avec notre planificatrice experte et directrice générale Marie Bordeleau pour nous garder organisés et nous accueillir en grand style, de notre réception d'ouverture aux chambres à notre banquet final au Railway Coastal Museum.

Nous sommes également très reconnaissants à la juge en chef Deborah Fry de la Cour d'appel de Terre-Neuve-et-

Labrador, à Jennifer Mercer, c.r., sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique et sous-procureure générale de Terre-Neuve-et-Labrador, et à la juge en chef Pamela Goulding de la Cour provinciale de Terre-Neuve et Labrador pour leurs chaleureuses salutations et la reconnaissance de la contribution de la CHLC au droit au Canada depuis longtemps. Nous remercions également l'honorable Andrew Parson, ministre de la Justice et de la Sécurité publique et procureur général d'avoir accueilli notre réunion. Nous sommes très heureux que Jennifer Mercer ait pu se joindre à nous pour des réunions tout au long de la semaine.

Une série inattendue de chaires musicales s'est déroulée cette année lorsque Thomas Ahlfors est devenu incapable de continuer à présider la Section civile et que Maria Markatos, présidente sortante de la Section civile, a gracieusement repris ses fonctions à ce poste. Maria rend compte du travail de sa Section.

Des événements ultérieurs ont empêché la participation d'un certain nombre de nos représentants d'administration, y compris notre collègue Matthew Hinshaw, qui avait assumé le rôle de président de la Section pénale en août 2018 et avait fait un excellent travail, passant de nombreuses heures à participer aux appels téléphoniques et à travailler pour assurer le succès de la séance qui était alors consacrée aux 34 résolutions et aux nombreux rapports. Nous sommes très reconnaissants à la nouvelle présidente, Joanne Klineberg, et à nos cinq autres collègues qui ont accepté d'assumer les fonctions de Matt au cours de la semaine. Le rapport de Joanne est inclus dans ce Communiqué.

Ces rapports décrivent divers projets en cours, notamment l'élaboration et l'amélioration de diverses lois modèles, une proposition visant la création d'un délit civil pour lutter

contre la distribution non consensuelle d'images intimes et les travaux de la Section pénale sur les biens saisis et les mandats.

Une affaire judiciaire récente a mis en lumière un projet lié aux travaux passés et en cours de la Section civile concernant la création de la Loi type sur les appels publics informels. Ce projet a permis une distribution opportune et efficace des fonds reçus dans le cadre d'une campagne de financement par la foule en faveur des victimes de la tragédie des Broncos de Humboldt, survenue en avril 2018. En approuvant la distribution finale des fonds en novembre 2018, le juge Gabrielson, de la Cour de la Cour de la Reine de la Saskatchewan, a souligné : "Heureusement, nous avons eu une loi en Saskatchewan, la Loi sur les appels publics informels... fondée sur une loi élaborée par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Pour une raison ou une autre, la Saskatchewan a été la seule province au Canada à adopter cette loi. Quoi qu'il en soit, grâce à une bonne gestion gouvernementale ou à la bonne fortune, cette loi a établi le cadre dans lequel les fonds recueillis par la campagne GoFundMe pourraient être gérés."

Comme nous l'avons mentionné, les travaux sur les questions abordées dans la Loi type sur les appels publics informels se poursuivront et porteront sur d'autres aspects du financement par les deniers publics, notamment les excédents et les questions internationales.

Le sujet d'un récent projet conjoint des sections pénale et civile menant à l'adoption en 2018 d'un modèle de Loi uniforme sur la vérification du casier judiciaire, fondé en partie sur la Loi sur la réforme de la vérification du casier judiciaire de l'Ontario, a également suscité un examen judiciaire récent. La Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a confirmé la nécessité d'une telle loi en 2019 dans l'affaire Edmonton Police Service et Alberta (Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée) et A.B. La Cour a noté que la loi ontarienne avait été créée pour répondre aux préoccupations concernant l'équité des vérifications du casier judiciaire et a jugé que tant que l'Alberta n'a pas de loi semblable, les requérants sont essentiellement à la merci des conditions de divulgation de chaque organisme. Nous encourageons les administrations à adopter la loi type afin d'établir des lignes directrices pour la divulgation de ces renseignements.

Tout au long de cette dernière année très occupée, j'ai été grandement aidée dans mon travail par ma prédécesseure, Manon Dostie, qui a pris la présidence en mai 2017 et m'a aidé à lancer le travail sur l'augmentation des contributions et la planification stratégique. Elle a été un excellent mentor.

Une grande partie du mérite pour le travail de cette année revient également au nouveau président John Lee, qui a accepté de prendre mes fonctions pour une période de quatre mois pendant que j'étais en congé de mon travail et les a admirablement remplies.

Le succès de la CHLC de cette année n'aurait pas été possible sans la volonté de Manon de partager sa sagesse et son expérience et sans la volonté de John d'assumer mon rôle et de s'occuper de certaines des questions les plus difficiles qui se sont posées pendant mon absence, y compris la finalisation du travail sur les nouveaux accords de contribution et la négociation de contrats à jour pour notre directeur exécutif et coordonnateur de projet. Le leadership, l'habileté et la diplomatie de John serviront bien la CHLC jusqu'à notre prochaine réunion à Iqaluit.

Je remercie sincèrement les membres du Comité exécutif de cette année, soit John Lee, Manon Dostie, Thomas Ahlfors, Maria Markatos, Matthew Hinshaw, Peter Lown, Clark Dalton, Caroline Quesnel et Marie Bordeleau, ainsi que ceux d'entre vous qui ont participé aux nombreux autres comités nécessaires au fonctionnement de la CHLC. Nous tenons également à remercier notre coordonnateur de projet, Clark Dalton, c.r., expert résident en tout ce qui concerne la CHLC et notre merveilleuse directrice générale, Marie Bordeleau.

Enfin, félicitations et toute notre gratitude à notre collègue Kathryn Sabo pour ses 20 ans de contribution et de dévouement à la CHLC. Félicitations également à l'équipe de l'Est, encore une fois triomphante sur le terrain de balle molle, malgré l'absence de la redoutable Danielle Côté et à Arthur Close et Denise Lightning, les gagnants des sections civile et pénale du très convoité prix Knit Mitt Wit pour la plus éloquente intervention.

Comme John, je suis ravie d'avoir l'occasion d'accueillir la CHLC au Nunavut pour la toute première fois. Nos collègues territoriaux se sont rendus régulièrement dans des endroits souvent coûteux et éloignés pour eux afin d'apporter une perspective nordique unique à nos débats et à nos délibérations, et nous sommes très impatients de retourner chez eux et d'avoir l'occasion de découvrir la culture Nunavut.

Au cours de la prochaine année, les défis consisteront à lancer le nouveau site Web, à s'assurer que les règlements, règles et mandats récemment modifiés fonctionnent comme ils le devraient et à vous encourager à venir à Iqaluit. Je n'ai absolument aucun doute que notre nouveau Comité exécutif est en mesure d'atteindre ces objectifs et j'ai hâte de poursuivre mon travail avec eux et avec vous tous au cours des prochains mois.

Le rapport de Clark Dalton, c.r., sur le travail du CGEGP suit:

Au cours de l'année, le Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes a consacré beaucoup de temps à déterminer la portée des projets potentiels, à mettre sur pied des groupes de travail et à nommer les présidents de ces projets pour que la Section civile les examine. Ces projets comprenaient les conventions de rédaction de la CHLC, les testaments électroniques, le financement des foules, les ajouts testamentaires aux fiducies et les images intimes. En outre, le Comité a entrepris d'examiner les suggestions de projets antérieures et les mises à jour des travaux antérieurs de la Section de l'exécution des jugements, de la compétence des tribunaux et de la Convention sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by.

Certains membres du Comité ont également rencontré des membres de la Commission pour l'harmonisation des lois des États-Unis en février pour discuter de questions d'intérêt mutuel et de coopération potentielle, y compris l'examen des activités de projet actuelles et récentes des deux conférences. Des questions spécifiques ont été identifiées en vue d'un échange d'informations et certains projets ont été mis en évidence en vue d'une activité de coopération, y compris le Crowdfunding, Intimate Images et la législation SLAPP.

Enfin, il y a eu une discussion sur les relations possibles entre les deux conférences et d'autres organismes internationaux.

Ne manquez pas l'Assemblée annuelle 2020 !

Le Comité organisateur a le plaisir de vous inviter à la 102^e assemblée annuelle de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, qui se tiendra du dimanche 9 au jeudi 13 août à Iqaluit, NU pour la première fois de notre histoire !

Iqaluit signifie " beaucoup de poissons " en inuktitut, la langue des Inuits. Capitale et principale plaque tournante de l'Arctique de l'Est, Iqaluit est une ville dynamique et diversifiée d'environ 8 000 habitants, dont 60 % sont des Inuits. Iqaluit a un climat de toundra et se trouve complètement au-dessus de la limite des arbres.

Les visiteurs pourront profiter des longues soirées d'été, de la pêche et des belles randonnées dans la toundra.

Notre maison pour la semaine sera le Frobisher Inn et la CHLC a un bloc de chambres à 245 \$ la nuit, ce qui est le tarif gouvernemental. Les réservations peuvent être faites en composant le 867-979-2222.

Il peut être difficile de se rendre à Iqaluit et d'en revenir, car il n'y a qu'un vol par jour les fins de semaine et deux les jours de semaine. La CHLC étudie actuellement des façons de faciliter la réservation des vols pour nos délégués. Restez donc à l'écoute - plus de détails à venir bientôt !

Le comité organisateur local a hâte d'accueillir tout le monde à Iqaluit en août prochain.



Rapport de la présidente 2019-2020 de la Section pénale Joanne Klineberg, Canada

Peu avant l'Assemblée annuelle à St. John's, la Section pénale a appris que notre président pour 2018-2019, Matthew Hinshaw, ne pourrait être présent. La Section

s'est dotée d'une stratégie de rotation de six délégués dans les fonctions de présidence, dont moi en tant que présidente pour 2019-2020. J'ai eu le privilège d'assurer une continuité générale dans les fonctions de la présidence qui étaient nécessaires pour assurer le succès de la réunion. Ce fut aussi une excellente préparation pour mes fonctions de président de la réunion de 2020 à Iqaluit!



Le point de départ de ce rapport est l'expression de ma gratitude et de celle de toute la Section pénale à Matthew pour tous les efforts qu'il a déployés en vue de la planification de la réunion de cette année. En tant que président, Matthew a consacré beaucoup de temps, d'énergie et d'engagement au cours de la période 2018-2019 en préparation de la réunion. Matthew a fait preuve d'un grand leadership avant la réunion et a continué à fournir conseils et soutien à distance pendant la réunion, y compris en nous envoyant son allocution pour l'ouverture de la séance, qu'il m'a fait plaisir de prononcer en son nom. Dans ses remarques, Matthew a remercié le président, Lee Kirkpatrick, et les membres de la Section pénale qui l'ont aidé à planifier la réunion. Il a également souligné le rôle du système de justice pénale dans la création d'une société pacifique et respectueuse des lois, et l'importance de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada dans la formulation de propositions de réforme qui sont discutées et débattues par des professionnels informés et passionnés du système de justice pénale et qui participent aux travaux de la Section pénale. La présence de Matthew s'est fait sentir tout au long de la semaine, et lors de notre séance de clôture, la Section pénale a officiellement exprimé sa reconnaissance à Matthew pour son engagement et sa contribution.

Au nom de la Section pénale, je voudrais également exprimer notre profonde gratitude aux cinq délégués qui se sont partagé le rôle de président de la Section : Cathy Cooper, Samantha Hulme, Laura Pitcairn, Chloé Rousselle et Dean Sinclair. Chacun des présidents dans la rotation est un ancien ou un futur président de la Section pénale, de sorte qu'ils ont déjà, à bien des égards, démontré leur engagement envers la CHLC. En acceptant d'assumer la présidence d'une session particulière de notre réunion, ces personnes ont renoncé à leur capacité de participer à la réunion en tant que représentant de leur juridiction afin de pouvoir contribuer au succès de la réunion pour toute la Section. Ils méritent des remerciements particuliers.

À l'assemblée de cette année, nous avons eu une participation extraordinaire de 31 délégués provenant de 10 gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, y compris des avocats de la défense, des membres de la magistrature et du milieu universitaire, des représentants de l'Association du Barreau canadien, du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau autochtone, ainsi que de la Chambre des notaires du Québec. Après l'adoption de certaines révisions à nos Règles de procédure, la Section pénale a débattu et voté 24 résolutions portant sur une vaste gamme de questions de justice pénale, y compris la divulgation obligatoire de mots de passe électroniques, l'autorisation de fournir par affidavit certains types de preuves dans les cas de vol d'identité, la réforme de l'infraction de leurre d'enfants à la suite de la

décision rendue par la Cour suprême du Canada à Morrison, une nouvelle forme de soutien judiciaire aux témoins et la classification de certaines infractions comme la possession et l'utilisation de fausse monnaie, etc. Dix-sept des résolutions adoptées (dont 12 ont été modifiées) et sept ont été retirées après discussion. Aucune résolution n'a été vaincue.

La Section pénale a également reçu des rapports intérimaires de trois groupes de travail qui se sont penchés sur des questions liées à la procédure de télémandat, au régime des mandats de perquisition prévu à l'article 487 du Code criminel et au régime qui régit la détention des biens saisis en vertu de l'article 490 du Code criminel. Nous attendons avec impatience d'entendre les conclusions et recommandations de ces groupes de travail lors d'une des prochaines réunions!

Cette année, le colloque commémoratif Earl Fruchtmann, auquel ont assisté des membres de la Section pénale et de la Section civile, comprenait une présentation sur les Conférences sur la justice de Terre-Neuve par Iain Hollett, directeur des poursuites pénales de Terre-Neuve-et-Labrador, et Pegah Memarpour, directrice des politiques et de la planification stratégique au ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Les Conférences sur la justice étaient une consultation à l'échelle provinciale avec des intervenants comme la magistrature, la police et les défenseurs de la santé mentale sur les principaux défis du système de justice pénale, ainsi que des approches novatrices et des solutions concertées pour relever ces défis.

Un groupe de travail de la Section civile sur le délit de divulgation non consensuelle d'images intimes a présenté lors d'une session conjointe civile/pénale. Bien que le Groupe de travail envisage la création d'un délit civil pour la distribution d'images intimes, leurs travaux sont d'un grand intérêt pour les délégués de la Section pénale, qui acquièrent de l'expérience avec une infraction criminelle liée à cette forme d'acte reprehensible et qui a été adoptée il y a quelques années.

Au nom de tous ceux qui ont présidé à l'Assemblée de 2019, je tiens à remercier tous les délégués pour leur enthousiasme, leur volonté de partager et leur collégialité tout au long de la semaine. J'aimerais également remercier la secrétaire de la Section pénale, Caroline Quesnel, pour sa contribution exceptionnelle, sa diligence et son professionnalisme tout au long de l'année et à chaque minute de l'Assemblée annuelle. Alors que j'entame mon année à la présidence de la Section pénale, j'aimerais remercier les membres de la Section pénale qui m'aident à planifier notre prochaine assemblée annuelle, et j'ai hâte de vous voir tous à Iqaluit.



Rapport de la présidente 2018-2019 de la Section civile Maria Markatos, Saskatchewan

La Section civile a terminé une autre année couronnée de succès lors de notre Assemblée annuelle à St. John's. Des délégués des ministères fédéral, provinciaux, et territoriaux de la Justice, des organismes de réforme du droit, des membres du barreau et du milieu universitaire ont participé à la Section. Nous avons également eu le plaisir d'accueillir des représentants de l'American Uniform Law Commission : l'actuel président Carl Lisman et l'ancien président Richard Cassidy.

La section civile a adopté les Lignes directrices pour la rédaction d'une législation uniforme donnant force de loi à une convention internationale ainsi que sept lois uniformes mettant en œuvre des conventions internationales, qui ont été révisées en fonction de ces Lignes directrices. Les Lignes directrices complètent les Principes pour la rédaction d'une législation uniforme donnant force de loi à une convention internationale et constitueront un outil de référence utile pour les futurs groupes de travail qui prépareront des lois uniformes pour mettre en œuvre des conventions internationales leur donnant force de loi.

La Section civile a également adopté en principe une Loi uniforme révisée sur les ajouts testamentaires aux fiducies pour traiter des clauses de transfert dans les testaments. Les fiducies comme outils de planification successorale sont devenues plus courantes au Canada. La révision portera sur les clauses de transfert dans les testaments où le testateur veut faire don d'une partie ou de la totalité de sa succession à une fiducie existante. Les révisions ont été distribuées aux représentants des administrations et si aucune objection n'est reçue d'ici le 30 novembre 2019, la Loi sera adoptée et recommandée aux administrations pour promulgation.

Nous avons examiné un rapport sur les testaments électroniques et les délégués ont convenu qu'un testateur devrait être en mesure de rédiger un testament sous forme électronique. La Section civile a également examiné des rapports sur l'exécution des jugements et la compétence des tribunaux et a recommandé la création de groupes de travail pour la mise en œuvre de la Convention de La Haye de 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale et pour examiner la Loi uniforme sur l'exécution des jugements canadiens et la Loi uniforme sur la compétence judiciaire et la procédure applicables aux transferts. Nous prévoyons recevoir des rapports à jour sur ces sujets en 2020.

La Section civile a également reçu des rapports sur une révision de la Loi uniforme sur les recours publics informels, la Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by et la Convention sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire. Nous prévoyons qu'en 2020, on nous demandera d'adopter des lois avec des commentaires sur ces trois projets.

Lors de notre séance conjointe avec la Section pénale, nous avons entendu le groupe de travail sur la divulgation non consensuelle d'images intimes. Nous nous attendons à ce qu'un projet de loi sur ce sujet soit soumis à l'examen de l'Assemblée annuelle en 2020. Nous avons également reçu notre rapport annuel du gouvernement fédéral sur les initiatives de droit international privé et avons reçu une mise à jour de l'American Uniform Law Commission sur les lois adoptées lors de sa plus récente Assemblée annuelle et sur les projets qu'elle envisage pour l'avenir. Nous poursuivons également l'examen de nos documents internes et recevrons au Nunavut des rapports sur les Règles de procédure de la Section civile et un rapport du groupe de travail sur la révision des conventions de rédaction.

Pour l'année menant à notre prochaine Assemblée annuelle, la Section civile sera entre les mains compétentes de Kathleen Cunningham de la délégation de la Colombie-Britannique.

J'ai eu le plaisir de présider la Section civile pour une deuxième année et j'aimerais remercier les membres du Comité exécutif, les représentants des administrations et tous les membres du groupe de travail pour leur aide tout au long de l'année et leur engagement soutenu envers la CHLC.



Rapport du président 2019-2020 John Lee, Ontario

Je suis honoré d'être président de la CHLC pour 2019-2020. Ayant été président par intérim pendant une partie de l'année dernière, j'ai hâte de continuer à diriger notre organisation au cours de l'année à venir.

Je suis membre de la CHLC depuis près de deux décennies et je sais que nous ne ressemblons à aucun autre organisme de réforme du droit au pays. Depuis plus d'un siècle, notre organisation a joué un rôle déterminant dans des changements importants dans des domaines clés du droit canadien - tant civil que pénal. J'ai toujours cru que la raison de la longévité et du succès de la CHLC ne tient pas seulement à ce que nous produisons, mais aussi à la façon dont nous pouvons développer ces produits. La CHLC est la seule organisation au Canada qui peut continuellement réunir une vaste gamme d'expertise juridique de partout au pays pour s'attaquer aux problèmes juridiques les plus complexes de notre époque. Notre force réside dans la diversité des points de vue et des expériences que partagent tous nos délégués. C'est dans cet esprit que j'ai accepté d'assumer le rôle de président.

L'année dernière a été exceptionnellement occupée et je tiens à mentionner quelques faits saillants. Tout d'abord, je suis particulièrement fier de nous avoir permis d'obtenir des fonds supplémentaires dont notre organisation avait grand besoin. Ce nouveau financement nous place sur une base financière solide et je tiens à remercier tous ceux qui ont participé à cet effort - en particulier les représentants des administrations publiques qui sont la ligne directe de la CHLC avec les gouvernements qui nous appuient.

Deuxièmement, en juillet, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Commission du droit uniforme à Anchorage, en Alaska, avec Peter Lown, c.r. J'ai eu l'occasion de m'adresser aux membres de la Commission et de discuter de certains des projets auxquels nous avons travaillé. C'était ma première occasion d'assister à une assemblée annuelle de la CHL et j'ai été profondément impressionné par le travail de la CHL et par les pratiques qu'elle a élaborées pour mener à bien son travail. J'espère utiliser mon mandat de président non seulement pour renforcer les relations entre nos deux organisations, mais aussi pour intégrer ce que j'ai appris des pratiques de la CHL dans nos propres activités.

En ce qui concerne l'année à venir, nous resterons très occupés non seulement par la poursuite de nos travaux sur les projets reportés de l'année dernière, mais aussi par le lancement de plusieurs nouveaux projets. Sur le plan civil, les travaux se poursuivront sur des projets tels que les testaments électroniques et les appels publics informels, et une consultation publique vient d'être lancée pour ces derniers. La section civile travaillera également sur un nouveau projet de mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les jugements. Ce projet a également amené la section civile à entreprendre un examen de ses travaux antérieurs sur la compétence des tribunaux et l'exécution des jugements au Canada. Sur le plan pénal, nous examinerons à nouveau une série de nouvelles résolutions visant à améliorer divers aspects du droit pénal. Nous examinerons également un rapport final sur les télémandats et recevrons des mises à jour des groupes de travail qui étudient les mandats de perquisition et la détention des articles saisis pendant les enquêtes criminelles.

Bien sûr, tout ce travail nous mènera à une assemblée annuelle très spéciale en 2020. Pour la première fois de notre histoire, nous nous réunirons au Nunavut. En tant qu'organisation nationale vouée à la diversité et à l'inclusion, je ne vois pas de meilleur moyen pour nous de démontrer notre engagement que de donner à ceux du Nunavut qui s'intéressent à la CHLC la possibilité d'assister à notre réunion et de participer directement à nos travaux.

Je suis vraiment enthousiaste à l'idée de travailler avec mon équipe de direction et les présidents de nos divers comités. Bien que le comité exécutif continuera de diriger la transformation de notre organisation en fonction de l'exercice de planification stratégique auquel nous avons participé au cours des dernières années, j'ai demandé au comité de se concentrer également sur la façon dont nous pouvons améliorer notre engagement avec nos délégués et tous ceux qui participent à notre travail. J'espère que vous pourrez constater des changements notables dans ce domaine tout au long de l'année et à notre prochaine assemblée annuelle.

La CHLC présente ses nouveaux membres exécutifs

John Lee, Président



John est délégué de l'Ontario auprès de la CHLC depuis 2002 et a été président de la section civile de la CHLC en 2015-2016. Il a été président du groupe de travail sur la Loi uniforme sur la prescription et a participé à l'élaboration de nombreuses lois uniformes. John est avocat au ministère du Procureur général de l'Ontario depuis 1998. Il a dirigé de nombreux projets de réforme du droit pour le gouvernement de l'Ontario dans des domaines aussi divers que les délais de prescription, la traite des personnes, la confiscation des biens civils, la surveillance civile de la police, le droit international privé et le droit de la construction. Avant de se joindre au gouvernement de l'Ontario, John a été auxiliaire juridique à la Cour supérieure de justice de l'Ontario et a travaillé brièvement dans le secteur privé. Il a obtenu ses diplômes en common law et en droit civil de l'Université McGill et est membre des barreaux de New York et de l'Ontario.

Laura Pitcairn, Vice-Présidente



Laura Pitcairn est avocate principale au sein du groupe des avocats de l'administration centrale du Service des poursuites pénales du Canada, à Ottawa. Elle détient un baccalauréat en droit de l'Université du Manitoba et est membre de la Law Society of Alberta. Laura a d'abord pratiqué le droit en Alberta à titre de procureure de la Couronne dans les bureaux d'Edmonton et de Calgary du Service fédéral des poursuites de l'époque, avant de déménager à Ottawa en 2002 pour se joindre à la section des avocats de l'administration centrale. Laura participe aux réunions de la section pénale de la CHLC depuis 2010.

Kathleen Cunningham, Présidente de la Section civile



Kathleen Cunningham, B.Comm., LLB, MPS, TEP, s'est jointe à la BCLI à titre de directrice exécutive en juin 2015 et a dirigé le projet de la CHLC concernant la Loi uniforme sur les statistiques de l'état civil. Après une carrière de 20 ans dans l'industrie des successions et des fiducies, elle a aidé le Bureau du Tuteur et curateur public à mettre en œuvre des lois sur la planification personnelle et la tutelle ainsi que des projets visant l'exploitation financière des adultes vulnérables. Ancienne membre du conseil d'administration et trésorière de la BCLI, elle a également été membre des comités du BC Law Institute sur la modernisation de la Loi uniforme sur les fiduciaires et sur les Pratiques recommandées pour les praticiens des testaments en matière d'influence induite.

Joanne Klineberg, Présidente de la Section pénale



Joanne Klineberg est avocate générale par intérim à la Section de la politique en matière de droit pénal de Justice Canada. Elle a obtenu ses diplômes en droit civil et en common law à l'Université McGill en 1996. Depuis son admission au Barreau de l'Ontario en 1998, Me Klineberg a travaillé à la Section de la politique en matière de droit pénal du ministère de la Justice, à l'exception d'une année (2001-2002) pendant laquelle elle a obtenu une maîtrise en droit à l'Université de la Colombie-Britannique. Son travail au ministère de la Justice est axé sur la réforme du droit pénal, où elle se spécialise dans les principes généraux de la responsabilité pénale et les questions de droit pénal de fond comme l'état mental, le caractère volontaire, la participation au crime, la responsabilité pénale des personnes morales, la responsabilité non choisie et la responsabilité pour omission. Elle a travaillé sur des questions aussi diverses que la légitime défense et la provocation, l'intoxication, l'homicide, la fraude en valeurs mobilières et les délits d'initiés, la fraude et la contrefaçon, les crimes d'honneur, la polygamie, la cruauté envers les animaux, l'aide médicale à la mort et le vol d'identité.